

## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

**Date : 01 décembre 2020 à 20h 00 salle Gaston Chérau**

**Présents :** Mmes. Brault, Delaune, Guilloy, Petit, Vannier, Mrs. Biardeau, Jouot, Lepetit, Louveau, Montière, Renaud, Touzet.

**Absents (excusé) :** Mr Leroy-Battu

**Secrétaire :** Mme Brault

### Ordre du jour :

- Validation du compte rendu de conseil municipal du 3 novembre 2020
- Droit de Prémption communale (rue de la Manzatte)
- Admission en non-valeur sur le budget assainissement
- Emprunt pour les travaux d'aménagement du centre bourg / Décision modificative de budget
- Etude d'une demande d'emplacement pour la vente de pizzas d'un entrepreneur
- Travaux d'aménagement du centre bourg
- Questions diverses

### 1. Validation du compte rendu de conseil municipal du 03 novembre 2020

En l'absence de remarques, le compte rendu est approuvé.

### 2. Droit de préemption

Le maire présente un dossier soumis à déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme :

- vente d'un bien situé dans le bourg, 6 rue de la Manzatte, parcelles cadastrées AB N°162 et ZI N°41 pour un montant de soixante-quinze mille cent treize euros (75 113 €).

Après examen du dossier, le conseil municipal décide de ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune.

### 3. Admission en non-valeur – Budget annexe « Assainissement »

Le maire présente au conseil municipal une demande d'admission en non-valeur pour le budget assainissement pour un montant de 29,67 euros. C'est une somme que le trésorier ne peut pas recouvrer.

Le conseil municipal accepte d'inscrire cette somme en non-valeur sur l'exercice 2020

### 4. Emprunt pour les travaux d'aménagement du centre bourg / Décision modificative de budget

Le maire rappelle l'emprunt validé lors du précédent conseil municipal : un contrat de prêt de 240 000 euros, remboursable sur une durée de 3 ans à un taux de 0.40 % auprès du Crédit Agricole.

Dans un premier temps, le maire propose d'écourter la durée de remboursement et d'étaler le remboursement sur 2 ans. Le conseil maintient la durée délibérée en novembre.

Dans un deuxième temps, le maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget en cours afin d'inscrire 240 000 euros en prêt (seuls 200 000 euros sont inscrits comptablement).

Le conseil municipal approuve alors la modification suivante en section d'investissement :

Art 1641 (emprunt / recette) : + 40 000 euros

Art 2313 (travaux en cours / dépense) : + 40 000 euros

## **5. Etude d'une demande d'emplacement pour la vente de pizzas à emporter**

Le maire informe le conseil municipal qu'un camion vente de pizzas « EURL Da Francesco » d'Argenton-sur-Creuse a demandé un emplacement pour vendre des pizzas à emporter, le mercredi soir, sur la place de Prissac.

Le maire précise qu'il a contacté les commerces alimentaires (boucherie, épicerie) de Prissac avant de présenter le dossier en réunion de conseil : l'un d'eux est fermé le mercredi et l'autre n'est pas opposé à la venue d'un nouveau commerçant ambulancier.

Dans le cadre de son activité, cette entreprise demande un accès à un branchement électrique à proximité de son emplacement.

En contrepartie de la mise à disposition du branchement électrique, le conseil municipal valide une participation pour occupation du domaine public de 5 € par mois soit 60 € par an (année civile) payable en fin d'année ou si nécessaire au prorata de la période où le commerçant a exercé sur la commune.

## **6. Travaux aménagement centre bourg**

Le maire fait rapidement le point sur l'avancement des travaux :

- SETEC : rien à signaler, reprise des travaux première quinzaine de janvier
- SDEI et Labrux : enfouissement des réseaux électriques terminés et raccordement des usagers presque terminé aussi
- SAUR : enfouissement des réseaux d'eau et raccordement des usagers presque terminés également
- SPIE (éclairage public) : les candélabres sont installés sur la place ; le basculement de l'éclairage public en aérien vers l'alimentation en souterrain s'effectuera le 7 décembre.
- TERIDEAL : cette entreprise a commencé les plantations.

Mr de Castelbajac et le bureau d'études DB souhaitent une réunion avant la fin de l'année, mais la date n'est pas encore définie.

Mr Jouot souligne qu'il serait aussi intéressant d'organiser une réunion à l'attention des habitants de Prissac : il s'agirait de les informer de l'évolution et de la suite des travaux. La date éventuelle de cette réunion dépendra de l'évolution de la crise sanitaire.

## **7. Questions diverses**

**Horloge de l'église** : le maire informe le conseil municipal que l'entreprise Gougeon est intervenue pour régler les dysfonctionnements de l'horloge de l'église. Par ailleurs il a validé un devis pour un montant de 715 euros pour la remise en fonctionnement de la grosse cloche en panne depuis quelque temps.

**Entretien de biens communaux** : le chauffe-eau de l'école a été changé ; il faut aussi changer celui du bureau de Familles Rurales.

**Chemin des Chaumes à la Borderie** : ce chemin a été terrassé ; les utilisateurs de ce chemin ont consigné de ne pas l'emprunter cet hiver.

**Matériel communal** : un groupe d'élus se charge, conjointement avec un agent du service technique, de l'étude de différents devis et propositions pour le remplacement de matériels tels qu'un tracteur, un broyeur et une remorque. Ils doivent rencontrer les commerciaux très prochainement.

### Divers

Mme Vannier interroge le maire au sujet d'un mur à l'entrée d'un chemin : appartient-il à la commune ou à un propriétaire de Prissac ? Ce mur s'écroule et il faut déterminer qui aura la charge financière de sa reconstruction. Le maire propose d'aller sur place voir ce qu'il en est.

Mr Louveau signale que les tranchées dans le bourg s'affaissent et sont très dangereuses pour les véhicules. Le maire fera remblayer ces tranchées au plus vite, bien que cette tâche incombe à la SEGEC.

Mme Delaune, pour le CCAS, annonce les horaires de confection des colis : vendredi 04 décembre, dès 9h00 à la salle Gaston Chéreau, afin de disposer de suffisamment de place pour respecter les gestes barrières.

Mme Brault demande si le maire s'est chargé de demander des devis pour les abribus. Le maire attend toujours les devis.

Elle demande également si la commune annulera les loyers des professionnels qui n'ont pas pu exercer lors du 2<sup>ème</sup> confinement. A l'unanimité des membres présents, les élus sont favorables à cette démarche.

Mr Jouot a participé avec le maire au conseil d'école. La rentrée s'est bien déroulée et les projets d'école sont en place (celui de Lignac concerne un voyage à la montagne en 2021 si les conditions sanitaires le permettent).

Le maire annonce aussi quelques éléments sur le sujet « école » :

- budget de Noël pour le périscolaire validé par le maire et l'adjoint en charge des affaires scolaires
- achat de 2 sapins à l'Association des Parents d'Élèves (un pour l'école, un pour le périsco)
- attente de la dalle amortissante pour le mur d'escalade
- validation du projet « poulailler à l'école » : un parent d'élève a réalisé un poulailler, les agents techniques iront créer un enclos
- mousse dans la cour : les agents techniques ont utilisé un nettoyeur haute pression sur la mousse, mais il faudra quand même profiter des vacances de Noël pour vaporiser un produit antimousse efficace.
- les 2 rampes accès PMR sont également glissantes. Le maire se charge de trouver un matériau ou une solution pour pallier ce problème.

Mme Guillois annonce la réouverture de la médiathèque aux usagers depuis le 28 novembre. Toutefois, comme chaque année, la médiathèque sera fermée entre Noël et la rentrée de janvier.

Mme Petit demande où en est le dossier du musée. Mr Jouot lui répond qu'il est en préparation.

Mr Montiège, à la lecture des comptes-rendus du conseil communautaire, demande pourquoi certaines voies ont été retirées du programme de voirie. Le maire répond qu'à l'ouverture des plis de l'appel d'offres, les montants étant plus élevés que prévus, il a fallu revoir le programme à la baisse.

Mr Renaud demande que soient bouchés les trous et nids de poules des chemins.

Mr Touzet finit la réunion en revenant sur les travaux non terminés de la Rue des Gerbauds, pour lesquels Eurovia doit encore intervenir.

Prochaine réunion de conseil municipal le 05 janvier 2021, 20 heures.